

REGLEMENT GRAPHIQUE

TOULAUD



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 05/03/2026 - Approbation du PLUIH

RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Prescriptions

- Zone soumise à un risque naturel
- Élément de patrimoine protégé (L151-19)
- Point de vue (L151-19)
- Arbre isolé protégé (L151-23)
- Batiment repéré pour un changement de destination en zone A et N (L151-11)

Élément de patrimoine protégé (L151-19)

Linéaire paysager protégé (L151-23)

Diversité commerciale à protéger ou à développer

Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

Espace boisé classé (L113-1)

Périmètre de captage ou zone soumise à un risque naturel

Emplacement réservé

Élément de patrimoine protégé (L151-19)

Espace vert protégé (L151-23)

Règles d'implantation des constructions

Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)

Secteur à programme de logements mixité sociale

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)

Zonage

- UV - Zone Urbaine village
- UC - Zone Urbaine centre-ville
- UR - Zone Urbaine résidentielle
- US2 - Zone Urbaine solidaire 2
- UE - Zone Urbaine économique
- UL - Zone Urbaine loisirs
- 1AUV - Zone village à urbaniser
- 1AUR - Zone résidentielle à urbaniser
- A - Zone Agricole
- Ap - Zone Agricole protégée
- At - Zone Agricole touristique
- N - Zone Naturelle

Emplacements réservés :

Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER01 : Pérennisation des jardins partagés communaux et aménagement d'espaces de loisirs	commune	7098
ER02 : Création d'un espace de transition paysagère entre le tissu résidentiel et la plaine (cours) intégrant une liaison piétonne	commune	2738
ER03 : Amélioration de la visibilité, de la sécurité et de la qualité des cheminements piétons chemin de Bergeron	commune	240
ER04 : Création d'une liaison piétonne sous le village entre la centralité et le cimetière	commune	1105
ER05 : Aménagement du carrefour	commune	767
ER06 : Création d'un rond point et aménagement d'un arrêt de car	commune	2168
ER07 : équipement/espace de loisir	commune	1337
ER08 : prolongation parking	commune	228

